
FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation et règles de rédaction conformes aux conditions
de la Directive européenne 93/112/CE

Date de publication : 01-05-2007
Remplace l'édition du : 15-07-2005

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DU FOURNISSEUR

1.1 Identification de la substance / préparation

Nom du produit : ***Agrichim Ethofumesaat SC***

Nature chimique : suspension concentrée de 500 g/l
d'éthofumesate

N° d'autorisation de mise
sur le marché / d'enregistrement : 8139/B

Synonymes : Ethofumesate 500 g/l SC

1.2 Fournisseur

Nom de la société : AgriChem N.V.

Adresse : Mons. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten)
Belgique

N° de téléphone : +32 (0)3 315 08 76
N° de télécopie : +32 (0)3 315 09 04

1.3 N° d'appel d'urgence

N° de téléphone : +32 (0)70 245 245
Centre Antipoisons belge ; réservé à l'usage
des médecins traitants. Ou Service national
d'information sur les poisons.

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance	N° CAS	N° Annexe 1	% (M/M) ou g/l	Symbole	Phrases R
Ethofumesate	26225-79-6	-	500 g/l	-	-
Ethanediol	107-21-1	603-027-00-1	3-10 %	Xn	R22

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Dangers physiques

Aucun danger connu à ce jour.

3.2 Dangers pour l'homme

Ne pas inhale les aérosols.

Porter des vêtements de protection appropriés.

3.3 Dangers pour l'environnement

Eviter la propagation au niveau des sols ou de l'environnement aquatique.

Eviter tout contact avec la végétation et les cultures.

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation : retirer le sujet de la zone d'exposition.

Contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés, laver abondamment la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau (si possible, retirer les lentilles de contact). Ne pas rincer en direction de l'autre œil. En cas de douleur persistante, consulter un ophtalmologue.

Ingestion : en règle générale, le sujet reste conscient : lui faire boire de l'eau (si possible avec du charbon activé) afin de diluer le produit. Consulter un médecin ou contacter le centre antipoisons le plus proche pour déterminer s'il est nécessaire ou non de faire vomir le sujet.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques d'incendie et d'explosion : non combustible.

Moyens d'extinction

- appropriés : agents chimiques secs, neige carbonique, mousse, eau.

- déconseillés

: -

Risques particuliers	: en cas d'incendie, il peut se dégager des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre et du monoxyde de carbone.
Protection individuelle	: protection des voies respiratoires. Eviter l'inhalation de la substance ou des sous-produits de combustion.

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles

Gants, vêtements de protection, écran facial.
Eviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toute autre source d'ignition.
Utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions en matière d'environnement

Eviter la propagation au niveau des sols ou de l'environnement aquatique.
Eviter tout contact avec la végétation et les cultures.

6.3 Méthodes de nettoyage

Contenir et recueillir le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible tel que le sable, la terre, la vermiculite ou la terre de diatomée.
Mettre le produit dans un conteneur spécial en vue de son élimination conformément à la législation locale en vigueur.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Se laver soigneusement les mains après utilisation du produit, avant de manger ou de fumer.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inhaller les vapeurs ou aérosols.

7.2 Stockage

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart des sources d'ignition et des agents oxydants.
Conserver à l'écart des substances incompatibles.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle

Concentration maximale admissible (CMA-MPT, 8 h)

8.2 Mesures d'ingénierie

Ventilation ou aspiration localisée.

8.3 Protection individuelle

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.
Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés.

Protection des voies respiratoires : appareil respiratoire filtrant

Protection de la peau : vêtements et gants appropriés, résistants aux substances chimiques

Protection des yeux : écran facial

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : liquide

Couleur : blanc cassé

Point d'ébullition (°C) : non déterminé

Point de fusion (°C) : sans objet

Point d'éclair (°C) : sans objet

Densité relative (eau = 1) : 1,131

Solubilité dans l'eau : miscible

pH : 8,04

Viscosité : 80,2 - 99,7 mPa.s

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : stable à des températures et pressions normales.

Conditions à éviter : agents oxydants.

Eviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toute autre source d'ignition.

Produits réactifs dangereux : en cas d'incendie, il peut se dégager des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre et du monoxyde de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Agrichim Ethofumesaat SC
Non irritant pour la peau (lapin)

Ethofumesate

DL ₅₀ (voie orale, rat)	: > 6 400 mg/kg pc
DL ₅₀ (voie dermale, rat)	: > 1440 mg/kg pc
CL ₅₀ (4 h, rat)	: > 3,97 mg/l air

Légèrement irritant pour la peau et les yeux. N'est pas un sensibilisateur cutané. Lors de tests alimentaires effectués sur des rats pendant 2 ans, le niveau à effet nul était > 1000 mg/kg d'aliments.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Agrichim Ethofumesaat SC
Aucune information disponible.

Ethofumesate

Oiseaux :

DL₅₀ (voie orale, canard colvert) > 3 552 mg/kg pc, DL₅₀ (voie orale, colin de Virginie) > 8 743 mg/kg pc.

CL₅₀ (régime alimentaire de 8 jours, canard colvert) > 1082 mg/kg d'aliments, CL₅₀ (régime alimentaire de 8 jours, colin de Virginie) > 839 mg/kg d'aliments.

Poissons :

CL₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel) 11,91-20,2 mg/kg pc, CL₅₀ (96 h, crapet arlequin) 12,37-21,2 mg/kg pc, CL₅₀ (96 h, carpe miroir) 10,92 mg/kg pc.

Abeilles :

CL₅₀ (voie orale et contact) > 50 µg/abeille

Vers :

CL₅₀ 134 mg/kg de sol

Daphnie :

CE₅₀ (48 h) 13,52-22,0 mg/l

Algues :

CE₅₀ 3,9 mg/l

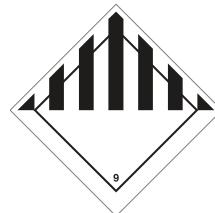
L'éthofumesate peut être très persistant dans l'eau.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'élimination de la substance en tant que déchet dangereux doit être effectuée conformément à la législation locale en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU : 3082



RID/ADR (transport ferroviaire / terrestre)

Désignation officielle de transport	: Matière liquide, dangereuse du point de vue de l'environnement, n.s.a. (éthofumesate)
Classe	: 9
Etiquette(s) de danger	: 9
VG	: III
Fiche d'urgence pour le transport	: EVO 90GM6-III

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification de l'approvisionnement : Dangereux pour l'environnement



Symbol de danger : N

Phrases R
51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S
2 : Conserver hors de portée des enfants.
13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

16 AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche constituent les données les plus exactes et les plus précises dont nous disposons à ce jour. Néanmoins, nous ne saurions garantir la validité de l'ensemble des instructions, recommandations et suggestions fournies.

Les conditions d'utilisation échappant à leur contrôle, AgriChem N.V. et ses filiales rejettent toute responsabilité relativement à toute perte ou tout dommage résultant de l'utilisation de ces informations. Par ailleurs, AgriChem N.V. et ses filiales ne sauraient être tenues pour responsables en cas d'infraction de tout brevet dans le cadre de l'utilisation de tout produit conformément auxdites instructions, recommandations et suggestions.